

## Pour la justice, "il est plus grave de fabriquer des faux billets que de violer, même un enfant"

Omerta familiale, sentiment de honte, familialisme, manquements de l'Etat, de l'Éducation nationale et des facultés de médecine... Les victimes d'inceste sont bien seules, même quand elles décident de parler. Gérard Lopez, médecin psychiatre, spécialiste de l'inceste, décrypte les mécanismes de ce fléau.

☐ Cet article fait partie d'un dossier consacré à l'inceste, réalisé en partenariat avec l'hebdomadaire Politis publié en kiosque le jeudi 11 février 2021.

Jean-Claude Renard, journaliste à Politis : D'Eva Thomas, première victime d'inceste qui a témoigné à la télévision en 1986, à Camille Kouchner, comment expliquez-vous que la libération de la parole semble passer par le récit ?

☞ Gérard Lopez<sup>1</sup> : Des romans ou des récits, il en existe des centaines. Le récit qui compte ne vient jamais que d'une personne susceptible de faire du buzz. C'est, par exemple aujourd'hui, le cas de Camille Kouchner, la fille d'un ancien ministre de la Santé. Depuis Eva Thomas, violée par son père quand elle avait 15 ans<sup>2</sup>, ce qui a changé, c'est le rôle des réseaux sociaux, c'est l'apport des féministes, c'est le mouvement #MeToo. La société a changé son regard. Mais je crains un effet de "mode". On en revient à la formule de Victor Hugo : ce que la mode apporte, la mode le remporte.

Dans la plupart des cas, comment rendre compte d'un si long silence ? Où commence l'omerta ? Certains événements facilitent-ils la parole ?

☞ Les enfants aiment l'agresseur, ils craignent de ne pas être crus, ils se sentent coupables de ce qui s'est passé. Ils ont peur de briser la famille. Ils ont honte. Et ils se confrontent au déni. Les enfants parlent plus souvent qu'on ne le pense, mais on ne les croit pas. "Papy ?! C'est pas possible !" Voilà ce qui se dit en famille. Sans parler de la référence au complexe d'Œdipe, totalement inadaptée en cas de violences sexuelles réelles. Résultat, les enfants finissent par se taire. Passer pour un menteur, ce n'est jamais très agréable. Qui se souvient, qui sait que les douze enfants d'Outreau ont tous été reconnus victimes ? C'est assez emblématique de la façon dont est prise en compte la parole des enfants. Si on interroge le grand public, beau-

<sup>1</sup> Gérard Lopez est médecin psychiatre, fondateur de l'Institut de victimologie et administrateur de l'association Face à l'inceste, auteur de *Enfants violés et violentés : le scandale ignoré*, Dunod, 2013, et de *L'inceste*, en collaboration avec Isabelle Aubry, Dunod, 2017.

<sup>2</sup> Eva Thomas est la première femme à avoir parlé d'inceste à visage découvert à la télévision française, en 1986. La même année, elle écrit *Le viol du silence*, récit de cet inceste (disponible en collection poche J'ai lu).

coup répondront que la plupart des gamins avaient menti. Et cela date ! La parole des enfants n'est jamais crédible<sup>3</sup>. Or il faut savoir interroger les enfants. Et les adultes aussi !

### Comment alors expliquer ce sentiment de honte chez la victime ?

☞ Il faut penser à ce petit garçon qui est tripoté par son père, son grand-père ou son oncle. L'enfant saisit très bien qu'il y a quelque chose qui n'est pas normal. Mais il est sous emprise et le poids du secret. Il ne veut pas qu'on le prenne pour un homosexuel. Et il y a ce poids de la cohésion familiale. Le familialisme, c'est l'ennemi numéro un de toutes les violences familiales, dont l'inceste. Il suffit de remettre la famille en cause pour que trois millions de Français défilent dans la rue. Il faut se rappeler la Manif pour tous, selon qui on attaquait la famille traditionnelle, alors qu'on ne lui retirait aucun droit.

### Quel est le mécanisme qui permet à un homme ou à une femme de considérer qu'il ou elle a le droit de tripoter ou de violer un fils, une fille, un neveu, une nièce ?

☞ Tout le monde sait que l'inceste est une horreur et qu'il est prohibé. Mais cela n'empêche pas de le pratiquer ! Pour différentes raisons. Parce qu'on se sent tout-puissant, parce que, parfois, on veut initier l'enfant à la sexualité, et autant que ça se passe en famille plutôt qu'avec un inconnu... Il est assez curieux d'observer que les pères qui pratiquent l'inceste sont très souvent sévères avec les pédophiles. Et surtout, et c'est grave, dans certaines familles, les actes d'inceste se répètent de génération en génération.

### Pourquoi les victimes peinent-elles à porter plainte ?

☞ Elles ont hélas bien raison de craindre les suites d'une plainte ! Il n'y a que 10 % de plaintes qui sont instruites. 80 % des affaires d'inceste sont jugées en correctionnelle et non pas en cour d'assises. C'est à se demander s'il s'agit d'un crime ! Il est plus grave de fabriquer des faux billets que de violer, même un enfant...

Cerise sur le gâteau, aujourd'hui encore, dans ces affaires, on interroge le consentement d'un enfant de 6 ou 7 ans. Les avocats s'acharnent à démontrer que l'enfant a consenti. Et s'il a prétendument consenti, ce n'est plus un viol mais une atteinte sexuelle. Ça change la donne en termes de peine.

Autre chose : en France, un médecin n'est pas obligé de faire un signalement d'enfant victime d'inceste. Ce n'est pas un signalement obligatoire mais dérogatoire, et selon le code de déontologie, il doit le faire "avec prudence et circonspection". Il peut même s'abstenir de signaler "pour des circonstances particulières qu'il apprécie en conscience" ! On voit combien les médecins sont encouragés !

Résultats des courses, les médecins ne font que 5 % de signalements. Et encore moins pour les enfants les plus en danger, victimes d'inceste.

<sup>3</sup> "L'affaire d'Outreau" désigne une affaire de viols et d'agressions sexuelles sur des enfants qui a débouché sur un procès aux Assises, en 2004 ; puis un procès en appel en 2005 ; et un troisième en 2015. La majorité des accusés ont été acquittés. Ce sont d'eux dont on se souvient quand on parle d'Outreau ; moins des douze enfants qui ont été reconnus par la justice victimes de viols, d'agressions sexuelles, de corruption de mineurs et de proxénétisme.

## Pourriez-vous expliquer le processus d'amnésie traumatique qui frappe les victimes ?

☞ Une amnésie traumatique survient après un accident au cours duquel on a une perte de connaissance immédiate. Cela peut être le cas lors d'un accident de voiture. Rien n'est alors imprimé dans le cerveau. L'autre mécanisme est celui de l'amnésie dissociative, qui relève d'un vécu imprimé, douloureux, qui va d'un oubli partiel des événements traumatiques à l'amnésie complète. S'il n'existe pas d'outil scientifique, ce qui est sûr, c'est qu'il y a en France un certain nombre d'enfants "incestés" qui ont tout oublié.

## Comment se remet-on d'un tel traumatisme, comment peut-on se construire et reconstruire ?

☞ La première étape est celle de la reconnaissance. Il faut d'abord se reconnaître victime, saisir la gravité du sujet. Il y a des victimes si bien manipulées par un agresseur, tellement sous emprise psychologique, qu'elles considèrent avoir vécu une expérience formidable. Ces personnes peuvent avoir des troubles, mais ne se reconnaissent pas comme victimes.

Ensuite, il faut la reconnaissance de l'entourage. Ce n'est pas gagné, on en revient toujours au poids de la famille, même élargie. Il faut encore que les médecins dépistent, que la police et la justice fassent le boulot. Une reconnaissance passe par le corps social, jusqu'à la Chambre des députés !

Tant que l'on dira qu'un enfant de 6 ou 8 ans peut consentir, on n'en sortira pas. Autre étape, celle des soins. Mais le personnel soignant n'est pas formé. Il n'y a qu'à voir : on parle de maltraitances sur les enfants, on ne prononce jamais le mot "inceste". Le mot est d'une violence impensable et volontairement ou inconsciemment ignoré. Ça fait trop mal. Emmanuel Macron, par exemple, affirme qu'il faut prendre des mesures en réussissant à ne pas prononcer le mot "inceste", auquel il fait référence.

## Qu'en est-il aujourd'hui de la prévention et de la protection des enfants ?

☞ Il faudrait enquêter correctement, savoir interroger les enfants. Il existe pourtant des lois et des structures, comme la PMI, dotées de médecins généralistes. La prévention doit se faire là, avec des médecins formés. Je suis partisan des signalements obligatoires, avec sanctions en cas de manquement. Tant que les médecins s'y refuseront, on n'avancera pas.

Aujourd'hui, l'Éducation nationale s'en remet beaucoup aux associations, et notamment aux associations catholiques, qui font le forcing pour traiter l'éducation sexuelle dans le cadre des activités périscolaires. Des associations qui sont contre l'avortement et la pilule ! On en est là !

## Quel regard portez-vous sur la notion du seuil de consentement et la prescription ?

☞ Il n'existe aucun outil pour apprécier ou mesurer la maturité sexuelle, comme le voudrait l'exécutif. Nous sommes 48 associations à défendre l'idée selon laquelle aucun enfant ne peut consentir psychologiquement à un rapport sexuel. D'autant que l'on sait que les premiers rapports sexuels chez un adolescent se situent vers 17 ans. On demande donc un âge pivot qui est de 15 ans pour toutes les agressions sexuelles et 18 ans pour l'inceste. Certaines associations y voient une discrimination entre les enfants. Or il est plus difficile d'accuser un parent que le voisin !

Sur la prescription, domaine dans lequel règne la fameuse "exception française", je milite pour l'imprescriptibilité. Aujourd'hui, celle-ci est seulement admise pour les crimes contre l'humanité, mais, si l'on se fonde sur les sciences humaines, nous sommes passés de l'animalité à l'humanité par l'interdit de l'inceste ; de la nature à la culture, pour reprendre l'expression de Claude Lévi-Strauss. De fait, l'inceste est un crime contre l'humanité, mais aucun juriste ne l'admet.

### Est-ce aux politiques de prendre ce sujet à bras-le-corps ?

☞ Non, c'est à toute la société. Il faut changer notre regard, sur le familialisme en particulier. C'est le rôle de la formation initiale et continue. Il n'y a pas que l'État, même si les lois peuvent aider, mais aussi les facultés de médecine, l'Éducation nationale. Pour sortir de cette inaudibilité générale, il faut en parler.

Propos recueillis par Jean-Claude Renard

Photo de une : "Light Dust / Poussière de lumière" / Olivier Jeannin - CC BY-NC-SA 2.0

### Nos précédents articles sur le sujet :

- Inceste : "Il faut que la loi protège vraiment les enfants de la prédation des adultes"
- "A 15 ans, j'ai dit à plein de monde que mon beau-père m'avait violée. Personne ne m'a crue"
- entretien avec l'anthropologue Dorothee Dussy : "S'il y a un interdit, ce n'est pas de violer les enfants de la famille, mais plutôt de parler des incestueux"